



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 6 décembre à 20H00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, M. Jean-Louis BOREL, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne-Christine WO-YEN

Procuration : Mme Thérèse MARLHENS à M. Gilbert CHAREYRON

Absent : M Philippe KREBS

Secrétaire de Séance : Mme Sophie DURET

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et désignation du secrétaire de séance.
2. Mise en place des Lignes directrices de gestion
3. Modalités de la journée de solidarité
4. Questions diverses

**1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 a été transmis à chacun des membres du Conseil avec la convocation.

**Adopté à l'unanimité**

**2. Mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG)**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe explique au conseil municipal que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion.

Ces lignes directrices de gestion ont pour finalité de fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles précisent les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions et avancements, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 ;
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique en date du 15 novembre 2021 ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- d'instituer les Lignes Directrices de Gestion de la commune de Clionsclat conformément à l'annexe jointe
- dit que les Lignes Directrices de Gestion sont établies pour une durée de 6 ans. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure
- d'autoriser M. Le Maire à procéder à toutes les démarches afférentes à la présente délibération et de communiquer les LDG aux agents

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Modalités de la journée de solidarité**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de définir les modalités de la journée de solidarité dans le cadre des 1607h.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale
- Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Cette journée est fixée par délibération et sera accomplie selon les modalités suivantes :

**Le service technique à temps complet** : La journée de solidarité (7h00) à répartir sur le mois de mai.

**Le service technique à temps non complet** : au prorata du temps de travail, à répartir au mois de janvier.

**Le service administratif à temps complet** : La journée de solidarité (7h00) à répartir en janvier.

**Le service administratif à temps non complet** : au prorata du temps de travail, à répartir au mois de janvier de l'année en cours

Un tableau du suivi des heures pour la journée de solidarité sera remis aux agents.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Questions diverses**

**Echo de Gier** : En cours de distribution

**Colis de Noël aux aînés offert par le CCAS** : Les colis seront distribués par les membres du CCAS à domicile.

**Maison des associations** : Le chauffage est hors service. Des demandes de devis ont été faites. Dossiers de demande de subvention en préparation également.

**Travaux de la Poterie** : réflexion toujours en cours pour la tranche 3.

**Parking sous L'alandier** : Interrogation sur la possibilité d'un éclairage photovoltaïque et de l'installation d'une borne pour véhicule électrique.

**Défibrillateur** : Une formation pour les élus du conseil municipal et les membres du CCAS est prévue début 2022 en complément de celle réalisée en 2020.

**Loup** : Un loup a été aperçu sur la Nationale 7 au niveau du Disque Bleu. Les autorités compétentes ont été informées.

**Fin de la séance à 20h55**

